

Septembre 2023

EQUIPE MOBILE PASSERELLE (EMP)



Direction régionale
et interdépartementale
de l'hébergement et du
logement



Objectifs

- ❖ **Favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes fragiles sur le plan psychique**
 - Recréer du lien et favoriser une réponse adaptée aux besoins de la personne
 - Prévenir/éviter les expulsions
 - Recouvrir les dettes locatives
 - Faire « Tiers » entre le bailleur et le locataire isolé et/ou entre les partenaires et le locataire isolé
 - Réimpulser le partenariat et favoriser l'accès au droit commun

Une réponse à un besoin important dans le champ de la santé mentale et visant la transversalité des approches (soin, social, logement).

- ❖ **Proposer un accompagnement aux personnes pour :**
 - Rompre l'isolement premier facteur de trouble
 - (Re)créer du lien social
 - Stabiliser la situation administrative et budgétaire
 - (Re)orienter vers les soins

Les conventions partenariales

Les conventions bailleurs

La DDETS : AVDL DALO et Hors DALO

L'ARS (syndrome de Diogène)

Le fonctionnement

Signalement (DDETS / Bailleurs / ARS)

Évaluation en binôme socio sanitaire
avec la personne et en partenariat

Accompagnement intensif et de
proximité

Durée moyenne d'accompagnement 8
mois

Passage de relais quand la situation est
stabilisée

Les pratiques

- ✓ L'aller-vers
- ✓ Une variété d'approche qui multiplie les chances d'entrée en relation
- ✓ Une évaluation à 360 degré
- ✓ Un accompagnement en binôme
- ✓ L'accompagnement intensif et de proximité (sans astreinte et en journée)
- ✓ L'accompagnement en réseau
- ✓ Les actions de médiation et de coordination avec les services sociaux et de santé



Situation administrative de Mme S

➤ **Mme S., célibataire, 38 ans.**

➤ **Reconnue prioritaire au logement (DALO)**

Mme S est logée, à Sartrouville, en résidence sociale à titre temporaire depuis presque 3 ans. Elle doit donc quitter les lieux.

Elle a refusé 3 propositions de logement

Elle avait préalablement acheté un bien insalubre qu'elle a dû revendre et s'était endettée. Au début de l'accompagnement, ses dettes sont encadrées

➤ **En arrêt maladie depuis près de deux ans**

Secrétaire médicale de l'APHP. Ses ressources sont instables car elle ne fournit pas ses arrêts maladies de manière régulière et ne souhaite pas demander d'arrêt longue maladie. Mme S va voir le DRH de manière impromptue pour demander à reprendre le travail. Elle se dit prête à réintégrer son poste.

Situation sociale et de santé de Mme S.

➤ **Vulnérable et relativement isolée**

Mme S est suivie par une assistante sociale de l'APHP

Ses parents vivent à Montesson, elle décrit des relations difficiles avec eux.

Elle a un frère et une sœur avec qui elle n'a pas de contact

Mme S. a un compagnon qui influence ses choix dans tous les domaines (choix de son lieu de vie, emploi et santé)

➤ **En rupture de soins**

Mme S ne va plus au CMP et au CATTP et a arrêté ses traitements

Le logement comme levier

L'accompagnement physique et de proximité inhérent à l'accès vers un nouveau logement a permis la création d'un réel lien de confiance et la stabilisation de sa situation via :

- **L'accès aux soins**
- **Des rencontres familiales**
- **Des liens avec l'employeur et la médecine du travail**
- **Une orientation vers le SAMSAH**

Ce relai permettra la consolidation du maintien dans les soins, l'appropriation de son nouvel environnement, la poursuite du travail engagé avec la famille et un accompagnement sur le plan professionnel à terme.